

Conditions de participation à l'événement de mariage « Love is in the air », organisé par l'association des locataires du Centre Bahnhof Biel-Bienne

1. Introduction

L'association des locataires du Centre Bahnhof Biel-Bienne organise l'événement « Love is in the air » avec au programme les points principaux suivants :

- a) lancement des candidatures le 14 février 2024 ;
- b) casting de sélection durant les mois de mars/avril 2024 ;
- c) préparation du mariage de mai à juillet 2024 ;
- d) événement principal du 7 au 17 août 2024.

2. Disponibilité des candidat·e·s

En signant ces conditions de participation, les candidat·e·s s'engagent à être disponibles pour la procédure de sélection, la préparation du mariage et l'événement principal selon des horaires à convenir.

En termes de calendrier, les candidat·e·s s'engagent à rester disponibles le samedi 17 août 2024, de 8 heures jusqu'à fermeture du Centre Bahnhof Biel-Bienne à 16 ou 17 heures, s'ils/elles ne sont pas éliminé·e·s lors de la procédure de sélection précédente.

3. Conditions requises

Les candidat·e·s doivent avoir au moins 18 ans et être domicilié·e·s dans la région Bienne-Seeland. Le couple doit avoir l'intention de se marier, mais peut aussi être marié depuis deux ans au maximum, s'il n'a pas encore organisé de fête officielle avec leurs proches.

4. Droits d'utilisation et d'exploitation

Les candidat·e·s se déclarent d'accord pour que tous les droits d'image et de son en rapport avec l'ensemble de l'événement soient cédés sans dédommagement à l'association organisatrice Centre Bahnhof Biel-Bienne du 14 février au 17 août 2024 inclus, y compris le droit de retransmission.

5. Gains

Les participant·e·s ont la possibilité d'acquérir des prix selon une liste séparée, tout paiement en espèces étant exclu. En outre, toute forme d'aliénation et de transfert de ces gains à des tiers est interdite ; ces gains expirent sans aucun autre droit pour les candidat·e·s s'ils ne sont pas retirés dans le délai communiqué.

6. Exclusion de l'événement

Malgré l'inscription, l'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment les candidat·e·s qui ne respectent pas les conditions de participation à cet événement, en particulier si la disponibilité des candidat·e·s est limitée de telle sorte qu'il ne reste plus suffisamment de temps et de possibilités d'organisation pour le format voulu par l'organisateur. Dans un tel cas, tout droit aux prestations de l'organisateur est perdu.

7. Autres conditions

Tout recours juridique est exclu : aucune correspondance ne sera échangée à propos de cet événement.

Biel-Bienne, le 14 février 2024